

Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques

N° 30 - JUIN 2012

BULLETIN DE LIAISON



L'EDITO

Une période de changements vient de s'ouvrir : en premier lieu à l'ANGVC avec l'arrivée d'une équipe renouvelée, et au gouvernement ainsi qu'à l'Assemblée dont les Voyageurs osent espérer une amélioration de leur situation.

Je voudrais tout d'abord solennellement et chaleureusement rendre hommage à Alice JANUEL, avec qui j'ai travaillé ces dernières années, qui a présidé l'ANGVC pendant sept ans et l'a conduite avec une subtile intelligence pour lui donner l'envergure qu'elle possède aujourd'hui. En arrivant à sa place, je me place dans une continuité de pensée, d'action et d'analyse, avec Nelly DEBART à la Vice-présidence et avec les autres membres du Bureau et du Conseil d'administration. Cependant, je souhaiterais amorcer rapidement, sur la base des constats et recommandations qui ont été menés par un cabinet d'experts en début d'année, un nouveau chantier de gouvernance pour que nos délégués s'investissent encore mieux dans l'association.

Cette présidence, je souhaite qu'elle maintienne les familles au centre des préoccupations de l'ANGVC : c'est sa raison d'être. Je souhaite aussi que nous nous rendions plus visibles, qu'on sache partout ce que fait l'ANGVC pour les Voyageurs. Au-delà de ces vœux, nous continuerons d'affirmer nos positions dans toutes les instances auxquelles nous participons et auprès de tous nos interlocuteurs.

Ce changement coïncide avec un autre qui touche l'ensemble de la société française. Celui qui a conduit les électeurs à élire le 6 mai un nouveau Président de la République et à désigner le 17 juin une nouvelle majorité de parlementaires à l'Assemblée Nationale. Il y a sans doute là une opportunité à saisir pour faire avancer nos revendications pour les Voyageurs.

Déjà le mouvement écologiste a fait entendre sa voix en déposant une proposition de loi au Sénat visant à abroger la loi de 1969, tout comme l'avaient tenté les socialistes à l'Assemblée Nationale en janvier 2011. Sans être devin, il est fort probable que les dispositions portant les discriminations les plus marquantes - titres de circulation et délai de rattachement à une commune pour s'inscrire sur les listes électorales - seront abrogées. Pour le reste, attendons de voir les amendements qui seront adoptés ou non. Autre incertitude : quand cela se fera-t-il ?

Déjà annoncée l'an dernier, nous attendons également l'initiative du sénateur Pierre Hérisson qui devrait être déposée au Sénat sur le « statut des Gens du Voyage ». Si elle est reprise par le gouvernement, cette proposition de loi devrait donner lieu à un débat de fond sur l'ensemble des mesures qui touchent spécifiquement les Voyageurs. On saura alors vraiment qui veut quoi et qui est prêt à faire quoi pour que les choses changent pour les Voyageurs.

Cependant, quelles que soient les avancées qui pourraient être adoptées, les Voyageurs restent les acteurs indispensables du changement auquel ils aspirent. Pour cela, ils doivent demeurer vigilants et combattre ce qui constitue encore à leurs yeux toute marque d'exclusion et d'inégalité de traitement pour leurs familles. Avec l'ANGVC à leurs côtés...

Christophe SAUVE, le Président

SOMMAIRE

- Vie associative : le nouveau Bureau et le Conseil d'administration
- Une enquête nationale de l'ANGVC
- De vous à nous

INFO ...

CARTES 2012

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion 2012 et de la proposer autour de vous sur les terrains ! Sinon, vous ne recevrez plus ni le bulletin ni aucune information de l'association.

... INFO ...

VIE DE L'ASSOCIATION

► L'Assemblée Générale de l'association s'est tenue le 22 mai dernier aux Saintes Maries de la Mer. Elle a ratifié le changement du siège de l'association, a approuvé les comptes 2011 et la gestion des administrateurs et a statué sur les candidatures - nouvelles et renouvellement de certaines - des membres du Conseil d'administration. (cf. ci-dessous).

LE NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les nouveaux membres (3) : François BEAUFORT, René DINCUFF et André LUZY

Les autres membres (21) : Octave ADOLPHE, Michel DEBART, Alice JANUEL, Sylvie DEBART (pouvoir Tony DEBART), José DEMETER, Claude FUHRMANN, Françoise GASPARD (pouvoir J. MONNEVEUX), Georges HOFFMANN, Henri PIERRE, Sasha ZANKO, Nelly DEBART, Philippe DERIEUX, Daniel ELZIERE, Alain FAYARD, Christophe SAUVE, Georges SCHIED, Marguerite SCHIED, Marie WINTERSTEIN, Sarah WINTERSTEIN.

LE NOUVEAU BUREAU DE L'ASSOCIATION

Le Président : Christophe SAUVE

La Vice-présidente : Nelly DEBART

La Trésorière : Marguerite SCHIED

La Secrétaire : Sylvie DEBART

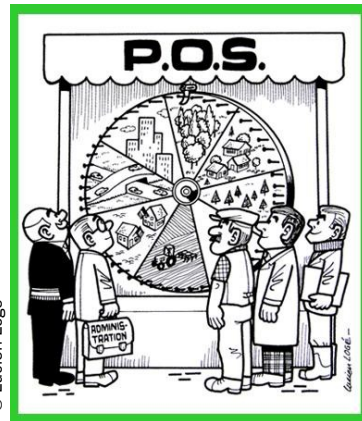
Les suppléants : Sasha ZANKO (Secrétaire suppl.) et Tony DEBART (Trésorier suppl.)

► Sonia ZEKHNINE, étudiante en Master 2 Professionnel « Cadre des organismes du secteur social » de l'Université Paris I, renforcera le travail du siège du 13 juin jusqu'au 20 septembre. Elle sera notamment chargée de la collecte d'informations en vue de l'actualisation du guide pratique des gens du voyage et du traitement des questionnaires reçus après l'enquête nationale menée par l'ANGVC auprès des communes sur l'habitat mobile.

► L'ANGVC a édité, à destination des élus et des collectivités d'Ile de France, un CD qui compile les documents, rapports et recommandations ainsi que des outils juridiques qui permettent de mieux prendre en compte l'habitat mobile permanent de leurs utilisateurs sur leur territoire. Cet outil a été financé par le Conseil Régional d'Ile de France et la Fondation Abbé Pierre.

► **Déception** : l'Agence de la Cohésion sociale et pour l'égalité ne soutiendra pas financièrement le guide pratique des Gens du Voyage en 2012.

UNE ENQUÊTE PHÉNOMÉNALE!



Du jamais vu encore ! L'ANGVC a interrogé les quelques 36 500 communes de France sur leur réglementation d'urbanisme relative à l'habitat caravane sur leur territoire.

Après deux enquêtes en 2009 et 2010, adressées aux Préfectures, qui avaient révélé la pratique d'interdictions générales et absolues de l'habitat mobile admises par les documents d'urbanisme des collectivités et établi la nette insuffisance du travail des services de l'Etat en matière de contrôle de légalité et de transmission d'information avisée, l'ANGVC a décidé d'interroger directement l'ensemble des communes. Avec une préoccupation constante: comment prennent-elles en compte l'habitat mobile dans leurs documents d'urbanisme ?

A ce jour, 1630 réponses ont été reçues, soit 5% des communes touchées par l'enquête. C'est un véritable succès ! Qui plus est inattendu tant le sujet est sensible. Les réponses seront traitées et analysées durant l'été. Puis une campagne de communication exploitant les résultats sera engagée au niveau national et dans chaque région au début de l'automne. Par ailleurs, la Fondation Abbé Pierre nous a fait part de son intérêt pour cette enquête, étant disposée à relayer nos constats dans son rapport annuel sur le mal logement.

Vous aussi, **vous pouvez contribuer à cette enquête** en soumettant partout notre questionnaire (voir feuillet joint) aux élus de la commune où vous êtes. Plus nous recevons de réponses, plus cette enquête aura de l'ampleur et plus les résultats obtenus seront significatifs. Alors, faites vite et **renvoyez le questionnaire** à l'ANGVC. Soyez remerciés de votre précieuse participation.

INFO INFO INFO INFO

UNE LETTRE D'ALICE JANUEL

En choisissant de ne pas se représenter comme présidente de l'association, Alice JANUEL, alias Georgette, a fait un choix personnel guidé par des considérations familiales et de santé. Cependant, elle a également décidé de rester au Conseil d'administration de l'association, démontrant par là, si c'était nécessaire, qu'elle reste impliquée.



« A vous tous qui m'avez soutenue et encouragée durant ces sept années, je voudrais dire MERCI. Je ne peux tous vous nommer ici, d'ailleurs j'aurais peur d'en oublier et ceux-là pourraient se sentir froissés. Mais sachez que votre soutien m'a aidé à avancer et à me battre pour essayer de faire progresser la condition des Voyageurs. Je veux pourtant en citer un car sans lui, sans ses avis et ses encouragements, cela n'aurait pas été possible : c'est Michel, mon mari.

Pendant ces sept ans, j'ai beaucoup appris. Et surtout j'ai rencontré des gens formidables, tant chez les Voyageurs que chez les gadjé. A ce sujet, ça fait plaisir de constater que tous ne sont pas contre nous et que même « au sommet de la pyramide » des gens nous soutiennent. A eux aussi je dis merci. J'espère sincèrement n'avoir déçu personne. Sachez que j'ai fait de mon mieux pour servir les Voyageurs et l'association.

Merci aussi à Marc, pour toute l'aide que tu m'as apportée. Merci pour ton travail, mais surtout pour l'intérêt que tu portes aux Voyageurs et l'aide que tu portes à chacun au quotidien.

Avec Christophe, je sais que l'association est entre de bonnes mains et que le combat pour la défense de nos valeurs et de nos intérêts va continuer.

Malgré ce retrait, je vais rester, comme je l'ai toujours fait aux côtés de Michel, vigilante et attentive à l'avenir de la condition des Voyageurs. Alors, ceci n'est certainement pas un adieu, mais juste un au revoir, puisque nous nous reverrons, j'en suis certaine. Bonne continuation à toutes et à tous. »

DISPOSITIONS DIVERSES

► **La possession d'un éthylotest valide et non usagé est rendue obligatoire à partir du 1er juillet 2012.** A compter du 1er novembre 2012 le défaut de possession d'un éthylotest dans son véhicule sera passible d'une amende de 11 euros. Pour mémoire, il en coûte 135 euros par gilet de sécurité ou triangle manquant en cas de contrôle.

► **Hausse d'EDF** - Les tarifs de l'acheminement de l'électricité, qui représente près de la moitié de la facture du courant des particuliers, va augmenter de 1,8% au 1er août.

► Avec l'adoption de la loi du 22 mars 2012 de simplification du droit et d'allègement des démarches administratives, le seul fait d'être inscrit au Répertoire des métiers (RM) confère **la qualité d'artisan** tant à l'entrepreneur individuel qu'au dirigeant de société. Ceux d'entre eux qui, en plus, auront une qualification professionnelle reconnue pour exercer leur activité, bénéficieront de la qualité d'artisans qualifiés. Enfin, une catégorie particulière, définie par décret, concerne les « artisans d'art ». Ces mesures entreront en vigueur au plus tard dans 18 mois, soit le 23 septembre 2013.

► **Contrat vendanges** : du nouveau sur la durée du contrat ! La loi prévoit désormais que le contrat vendanges - un contrat en CDD particulier - doit préciser la durée pour laquelle il est conclu.

► **RAPPEL** : En cas de non respect des obligations qui lient par contrat un bénéficiaire au Revenu de Solidarité Active (RSA), un décret entré en vigueur le 1er avril dernier permet au Conseil Général de réduire, suspendre ou de radier celui qui viole ses engagements.

RAPPEL : OBLIGATIONS DECLARATIVES

Les moyens de contrôle (impôts, CAF, Sécurité Sociale, banques, cartes grises...) conduisent à des vérifications qui se soldent de plus en plus fréquemment par des procédures judiciaires pour travail dissimulé, dissimulation de ressources et fraudes diverses. Ces enquêtes, aux moyens d'investigation très importants, peuvent gravement perturber les personnes visées : suspension du RSA ou d'une autre allocation, blocage des comptes bancaires, saisies de biens, contrôle judiciaire, etc. Cela peut aboutir à des peines de prison, à de lourdes amendes, au remboursement des sommes indues... Alors, **POUR ETRE EN REGLE, MEME 0 €, IL FAUT LES DECLARER.**



CRÉER UNE ANTENNE DE L'ANGVC EN REGION

Aujourd'hui seulement quatre antennes fonctionnent dans l'Aube, dans les Côtes d'Armor, en Haute-Savoie et en Seine-et-Marne. Afin que l'ANGVC soit plus présente auprès des familles, engagez-vous à ses côtés et participez à son réseau.

Pourquoi faire ?

Il s'agit à la fois d'assurer une meilleure proximité de l'association auprès des familles et des institutions au niveau des départements, mais aussi, pour l'association, de détecter celles et ceux qui souhaiteraient, aujourd'hui ou demain, parmi les jeunes et les moins jeunes, assumer un rôle plus important .

C'est quoi une antenne ? Ca fonctionne comment ?

Une antenne c'est un regroupement de plusieurs personnes qui se retrouvent quand elles le souhaitent pour échanger au sujet des difficultés , tant générales que particulières, rencontrées par les familles de voyageurs. Il n'y a pas de statuts à déposer en préfecture, seulement il est nécessaire d'être d'accord avec l'objet de l'association en adhérant et de signaler son existence à l'ANGVC. Ce groupe local choisit comment il veut fonctionner : suivre des situations particulières auprès de familles ou agir sur une problématique particulière (habitat, scolarisation, accueil à l'hôpital ... etc.), ou agir sur plusieurs sujets. L'ANGVC sollicitera la nomination de ses membres à la commission départementale consultative des gens du voyage.

Les relations avec l'ANGVC ?

Elles sont simples. L'ANGVC assure l'information nécessaire aux membres de l'antenne pour fonctionner, vient en appui des initiatives prises par le groupe et les relaie éventuellement à sa demande vers toute institution. La seule réelle obligation pour les membres d'une antenne c'est d'être adhérents de l'ANGVC et de faire part au siège de l'association, au préalable, de toute prise de position ou de toute participation à une manifestation ou une réunion publique.

Si vous êtes intéressé(-e), vous pouvez joindre Marc BEZIAT, le Délégué Général (Tél. 01 82 02 60 13 - Port. 06 15 73 65 40 ou par mail à angvc@sfr.fr)

DE VOUS A NOUS



- ▶ Un premier bilan d'étape réalisé par la Caisse nationale d'allocations familiales, après l'adoption de la mesure le 20 septembre 2010, dénombre 472 familles ayant fait l'objet d'une suspension des allocations familiales en raison de l'absentéisme scolaire de leur enfant. Cette étude ne touche pas les familles n'ayant qu'un seul enfant puisqu'elles ne touchent pas d'allocations familiales.
- ▶ La plupart des candidats à l'élection présidentielle n'ont pas répondu au questionnaire que leur avait adressé l'ANGVC le 17 février pour connaître leurs positions sur des questions essentielles touchant la vie des Voyageurs. Seuls Nathalie ARTHAUD, Jacques CHEMINADE et Nicolas DUPONT-AIGNAN ont renvoyé leur réponse.
- ▶ Certains adhérents, notamment en Loire Atlantique, ont adressé aux candidats des élections législatives de juin dans les circonscriptions de leur département, comme l'ANGVC les y invitait, le questionnaire d'interpellation aux candidats afin de les sensibiliser aux préoccupations d'une part de leur électorat. Seule une poignée d'entre eux a répondu à ce jour.
- ▶ L'ANGVC a interpellé le Préfet des Hautes Pyrénées, la Direction départementale du tourisme et la Mairie de Lourdes afin de leur signaler le comportement troublant et condamnable d'une poignée de responsables de camps afin de dissuader le séjour de Voyageurs sur leur terrain lors du pèlerinage de Lourdes en août prochain.
- ▶ L'ANGVC a été sollicitée à plusieurs reprises dernièrement pour tenter de régler la difficulté rencontrée par des Voyageurs à mobilité réduite souhaitant résider sur une aire pourvue d'un emplacement « handicap ». Il faut savoir qu'aucune obligation légale n'existe à ce sujet et que le gestionnaire est « seul maître à bord ». Les derniers épisodes relatés font état d'une indifférence des collectivités et/ou d'une impuissance à faire coïncider leur intention affichée par la réalisation d'un équipement spécifique « handicap » avec la jouissance de celui-ci par les personnes qui en ont réellement besoin. Cette question sera portée par l'ANGVC à la connaissance d'une prochaine réunion de la Commission nationale consultative des gens du voyage.